

L'AMAAP est reconnue d'intérêt général, ce qui permet à ses adhérents de bénéficier d'une déduction fiscale de 66% des dons versés à l'association sur les revenus imposables.

Merci pour votre soutien, passé et à venir !

COTISATION 2023

Mme Mlle M.

Nom : _____

Prénom(s) : _____

Adresse postale : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

- Cotisation simple : 12 €
- Don en soutien aux actions d'intérêt général

25 € (soit 8,5 € après déduction fiscale)

50 € (soit 17 € après déduction fiscale)

100 € (soit 34 € après déduction fiscale)

Autre montant : _____ €

Le _____ Signature : _____

MODE DE RÈGLEMENT

Chèque ci-joint d'un montant de _____ € à l'ordre de « AMAAP »

Virement bancaire sur le compte de l'AMAAP

BIC : CEPARPP333 Banque : 13335 Agence : 00301
Compte N° 08001805337 Clé : 65
IBAN : FR76 1333 5003 0108 0018 0533 765

Merci de retourner cette partie détachable accompagnée de votre règlement : AMAAP - 22 Cours Tourny 24000 Périgueux. Les cartes d'adhérent sont à retirer à l'accueil du Musée.



La leçon de crochet, Léon-Pierre FÉLIX

ADHÉREZ !

AMAAP, l'association des Amis du Musée d'Art et d'Archéologie de Périgueux, fait partie de la Fédération Française des Sociétés d'Amis de Musées : www.ffsam.org

Pour nous contacter

AMAAP - 22 Cours Tourny 24000 PÉRIGUEUX
06 12 17 19 99
amisdumusee24@gmail.com
www.perigueux-maap.fr



AMAAP



Credit photo : Guide du Périgord



LES AMIS DU MUSÉE
D'ART & D'ARCHÉOLOGIE
DE PÉRIGUEUX

